

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 JANVIER 2005**

COMPTE RENDU

L'an deux mille cinq le 10 janvier à 18 h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aumelas sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. SALASC Philippe– M. DIAZ Manuel– M. PIERRUGUES Georges – M. PONCE Jean Claude – Mme MARTIN Françoise – M. DEJEAN Maurice – M. SIDERIS André – M. JOVER Jean Marcel – M. LASSALVY Christian – M. POUJOL Robert – Mme BARRAL Hélène – M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles– M. CARCELLER Claude – Mme FOURNEL Michèle – M. MATEU Gabriel– M. DONNADIEU Jacques – M. ASENSI Raphaël– M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée – M. RUIZ Jean-François - M. ASTIE Michel – M. GHIBAUT Jean-Pierre – M. LAURIAK Gérard – M. CHRISTOL Jean-Marie – Mme GUERRE Nicole – M. PALOC Eric.

Absents excusés : M. AGOSTINI Jean André – M. CADILHAC Jean François – M. GOMEZ René– M. SANCHEZ Norbert – M. ROQUAIN Jean Michel – M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie – Mme VIVEN Isabelle

Absents : M. TOURET Jean Louis – M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard – M. CROS Christian

M. AGOSTINI Jean André donne pouvoir à M. SALASC Philippe
M. CADILHAC Jean François donne pouvoir à M. VILLARET Louis.
Claude CARCELLER est désigné secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2004 :

Adoption à l'unanimité

Adoption du procès-verbal du 29 décembre 2004 :

Adoption à l'unanimité

ADMINISTRATION

01- Autorisation du Président à ester en justice

Le Conseil autorise le Président à représenter la Communauté de communes « Vallée de l'Hérault » en justice.

Adoption à l'unanimité

FINANCES

02- Assurances des risques statutaires – contrat groupe

Le Conseil décide de souscrire au contrat groupe d'assurance des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2005 et d'autoriser le Président à signer le contrat. Il autorise le Président à résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours.

Adoption à l'unanimité

03- Décision modificative n°1

Le Conseil adopte la décision modificative virant 6 500€ du chapitre 61521-011 au chapitre 673-67 du budget principal 2004.

Adoption à l'unanimité

Compte rendu

04- Décision modificative n°2

Le Conseil adopte la décision modificative virant 145 000€ du chapitre 61521-011 au chapitre 73962-014 du budget principal 2004.

Adoption à l'unanimité

05- Autorisation du Président à signer les marchés

Le Conseil autorise le Président à signer les documents afférents aux marchés conformément à l'article L.2122-22 modifié du code général des collectivités territoriales.

Adoption à l'unanimité

06- Emprunts : pouvoir du Président, délégation de l'assemblée délibérante

Le Conseil donne délégation au Président en matière d'emprunt conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales selon les modalités explicitées et autorise le Président à signer les documents relatifs aux emprunts.

Adoption à l'unanimité

07- Délégation d'attribution au Président pour la création des régies d'avances et de recettes

Le Conseil autorise le Président à créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

Adoption à l'unanimité

JEUNESSE

08- Adhésion de la Communauté de communes à la Mission locale d'insertion du Lodévois

Le Conseil adopte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de communes à la Mission Locale d'Insertion du Lodévois à compter de janvier 2005.

Adoption à l'unanimité

TOURISME

09- Office de tourisme intercommunal Saint Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault - convention pluriannuelle d'objectifs

Le Conseil décide de confier les missions prévues par la loi libertés et responsabilités locales, l'accueil, l'information et la promotion touristique de la Communauté de communes en cohérence avec le Comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme à l'association « Office de tourisme Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault » issue de la fusion des deux offices de tourisme existants. Il décide de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs (2005-2007) avec ce nouvel office de tourisme et autorise le Président à signer cette convention et le contrat d'objectifs.

Le Conseil demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté classant l'office de tourisme intercommunal en 2 étoiles.

Adoption à l'unanimité

10- Désignation des représentants de la Communauté de communes à l'Office de tourisme intercommunal Saint Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault

Louis Villaret, Francine Pujol, Claude Carceller, Jacques Andrieux, Sylvie Contreras, Gérard Cabello, Guy Charles Aguilar, Bernard Trémoulet, Manuel Diaz et Nicole Guerre sont désignés par le Conseil pour être les représentants de la Communauté de communes au conseil d'administration du nouvel office de tourisme Saint Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault.

Adoption à l'unanimité

Compte rendu

ENVIRONNEMENT

11- Dédommagement de l'association des étudiants de l'ENGREF

Le Conseil approuve le versement d'un don de 1 000€ à l'association du bureau des élèves de l'ENGREF.

Adoption à l'unanimité

12- Mas Dieu : élaboration d'un projet de charte éthique et d'un programme opérationnel – demande de subvention

Le Conseil autorise le Président à solliciter de Monsieur le Préfet une subvention pour l'élaboration d'un projet de charte éthique et d'un programme opérationnel pour le Mas Dieu au titre du FNADT et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Adoption à l'unanimité

OPERATION GRAND SITE

13- Aménagement des abords du Pont du Diable : déclaration de projet

Le Conseil se prononce favorablement sur l'intérêt général du programme d'aménagement des abords du Pont du Diable et demande au Président d'adresser cette déclaration de projet à M.Le Préfet en vue d'arrêter la déclaration d'utilité publique de ce projet. Il demande au Président de solliciter de M.Le Préfet de l'Hérault l'arrêté de déclaration d'utilité publique et d'autorisation des travaux, ainsi que la mise en compatibilité des POS d'Aniane et de Saint Jean de Fos.

Adoption à l'unanimité

14- Aménagement des abords du Pont du Diable – lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Le Conseil se prononce favorablement sur le contenu du programme d'aménagement des abords du Pont du Diable et sur le lancement d'une procédure de concours pour la désignation de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du site. Il autorise le Président à lancer la consultation et à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet, y compris les documents d'urbanisme, et à solliciter les subventions qui pourraient être attribuées à cette opération.

Adoption à l'unanimité

15- Schéma de gestion des activités de pleine nature : demande de subventions

Le Conseil autorise le Président à solliciter les demandes de subventions pour l'étude de définition d'un schéma de gestion des activités de pleine nature et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Adoption à l'unanimité

16-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2005

Le Conseil prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2005.

Adoption à l'unanimité

Fait à Gignac le

Le Président,
Louis VILLARET

*Affiché le :
Retiré de l'affichage le*